

Département de Meurthe et Moselle  
Arrondissement de Briey

Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères  
du Secteur de Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy – 29 rue Gustave Eiffel 54800 JARNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 4 FEVRIER 2016

**Etaient présent(e)s :**

Mmes NOLL, MANGEL, MOCCI, BOURGASSER  
Mrs SCHMITT, DEFER, COLIN, DIETSCH, FRANTZ, FERRARELLI, BRUNETTI, HYPOLITE, BESSEDJERARI,  
LAFOND, VACCANI, BAUDET, METZINGER, KEFF, LINTZ, MORETTE, LAMORLETTE, JODEL, COLLIN,  
BECQUER, BEAULATON, SANTORO, HIRSCH, ANTCZAK, ZIMMERMANN, BRECK, LEWANDOWSKI,  
FIUMANA, NOCCHI, CARLI, PETITJEAN

**Etaient représenté(e)s par un pouvoir :**

M. L'HERBEIL par M. COLIN  
M. ABERKANE par M. DIETSCH  
M. BONASSO par M. FRANTZ  
M. MARTIN par Mme BOURGASSER  
M. CARDAIRE par M. MORETTE  
Mme DESENCLOS par M. ANTCZAK  
M. GRIMALDI par M. PETITJEAN  
M. BACCHETTI à M. BESSEDJERARI

**Etaient représenté(e)s par un suppléant :**

M. NEZ était représenté par Mme TERRIER  
M. GRIVEL était représenté par Monsieur CORRADI

**Etaient excusés:**

Mrs JACOB, SCHWARTZ et CESARONI

**Etaient absent(e)s :**

Mmes BOSSI, LOESEL, MARTEL, TOURNEUR, ZATTARIN, MULLER, KOCKEISEN  
Mrs FALQUERHO, ZAMPETTI, BOUAFFAD, DANTE, SONNET, GRUNDHEBER, BOURET, SILVESTRIN,  
DURAND, JEAN PHILIPPE, DIDIER

Président de séance : M. Alain FRANTZ

Secrétaire de séance : Mme BOURGASSER

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs et excusés. Il met aux voix l'approbation du dernier compte rendu (04/02/2016) après avoir précisé qu'une erreur s'est glissée au niveau du point 2 (présentation du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) qui a été approuvé à la majorité avec deux voix contre. Le délégué de Saint Ail soulève une autre erreur concernant la signature du contrat d'amélioration de la collecte voté à l'unanimité moins 2 abstentions. A ce propos, il sera envisagé d'enregistrer les prochaines séances dans un souci de transparence. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

## **1/ Débat d'orientation budgétaire**

Le Président donne la parole à M. BESSEDJERARI qui présente les grands axes de développement du syndicat proposés pour l'année 2016.

### **A/ Section d'investissement**

- **Dépenses :**

Après avoir fait l'acquisition sur l'année 2015 du terrain de 7 400 m<sup>2</sup> qui jouxte le siège social du SIRTOM permettant de réaliser le projet d'implantation d'un local de stockage et d'une déchèterie, il sera proposé d'acquérir une bande de terrain d'environ 700 m<sup>2</sup> au Conseil Départemental 54. Le coût d'acquisition est fixé à environ 6 500 euros avec les droits et les taxes.

Sur l'année 2016, il conviendra d'inscrire une dépense de 800 000 euros pour réaliser le local de stockage et la déchèterie. Par ailleurs, des travaux ont été engagés fin 2015 sur la déchèterie de Trieux ceux-ci seront payés en 2016 pour un montant global d'un plus de 54 000 euros.

Dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules de collecte des déchets ménagers, il sera proposé l'acquisition de deux nouveaux camions benne à ordures ménagères pour un montant global estimatif de 400 000 euros.

Le SIRTOM a été retenu par Eco-Emballages parmi de nombreuses collectivités pour bénéficier d'aide dans le cadre du Plan de Relance du Tri. Ainsi, il sera proposé de budgéter une dépense globale d'environ 85 000 euros pour acquérir des conteneurs aériens pour le verre ménager et des bacs de tri pour l'habitat collectif. Dans ce cadre, et compte tenu des dépenses engagées, le syndicat pourra bénéficier d'une aide d'un montant d'environ 36 000 euros, soit un résiduel à la charge de la collectivité d'environ 49 000 euros.

Pour finir, il sera proposé d'inscrire une dépense de 4 300 euros pour acquérir du matériel informatique.

**Conclusion :** sur cette année 2016, ce sont plus d'1 350 000 euros qui seront encore investis dans le cadre de l'amélioration des services rendus aux populations. Depuis 2013, sans compter l'année qui débute, et si l'on tient compte seulement des gros investissements, 2 600 000 euros ont été investis sans recourir à l'emprunt. La bonne gestion financière associée à des choix stratégiques judicieux a permis de dégager des capacités d'autofinancement. Hormis le fait que les provisions d'amortissement

augmentent de façon conséquente ce qui est logique compte tenu des investissements réalisés, le syndicat dispose de ses propres locaux totalement adaptés à son activité et n'a pas, par conséquent, de charges de location. La conteneurisation généralisée a permis d'améliorer les conditions de collecte et a eu un effet non négligeable en 2015 sur la baisse des tonnages recueillis pour les ordures ménagères et sur l'augmentation des quantités valorisables. L'acquisition de nouveaux véhicules de collecte pour remplacer des camions amortis permet d'optimiser le service rendu aux populations avec des matériels de dernière génération et adaptés aux contraintes liées à la collecte des déchets ménagers et à l'environnement.

- **Recettes :**

**FCTVA** pour un montant de **3 775,55 euros**.

L'**amortissement** est d'un montant de **474 806.87 euros au titre de l'année 2016**.

L'exercice de l'année 2015 fait apparaître un déficit d'investissement prévisionnel de 281 444.29 euros.

Un excédent prévisionnel de fonctionnement devrait être dégagé sur l'exercice 2015 avec un montant avoisinant les 659 963,41 euros. Il conviendra de déterminer le montant qui pourra être rebasculer en recettes d'investissement.

**Conclusion** : les différents investissements prévisionnels de cette nouvelle année budgétaire, nécessiteront peut-être la contraction d'un emprunt sur l'année 2016. Il convient de préciser que le syndicat est très peu endetté. En effet, le capital restant dû au 01/01/2016 est de 130 557,32 euros, avec 77 860,10 euros de capital remboursé 2016. La fin des emprunts est fixée à mars 2017.

### **B/ Section de fonctionnement**

- **Dépenses :**

S'agissant du **carburant**, il est proposé de budgéter une somme identique à celle engagée en 2015 à savoir **247 000 euros**.

#### **Traitement des ordures ménagères et des objets encombrants collectés en porte à porte**

Il faudra tenir compte en 2016 d'une légère augmentation de la TGAP qui passe de 32 euros HT à 32,13 euros HT par tonne (TGAP réduite en 2015 : 20 euros HT contre 20,08 euros HT par tonne en 2016). La TGAP réduite s'applique dès lors que sur le centre de traitement le biogaz est valorisé à hauteur minimum de 75 %. Dans ce cas, le prestataire procède à une rétrocession de TGAP correspondante à la différence entre la TGAP normale et la TGAP réduite.

#### **Tarification du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2016 :**

Ordures ménagères 104,24 euros TTC (109,89 euros TTC sur la même période en 2015)

Objets encombrants 104,24 euros TTC (109,89 euros TTC sur la même période en 2015)

Les tarifs à la tonne sont en baisse suite à l'actualisation des prix de traitement qui est intervenue au 1<sup>er</sup> novembre 2015. En effet, l'application de la formule a fait apparaître un coefficient inférieur à 1. En 2015, les tonnages enregistrés pour les ordures ménagères et les objets encombrants en porte à porte sont en baisse de près de 1 000 tonnes. Il est possible d'observer très certainement un effet « psychologique » bacs roulants. Quant à lui, le tri sélectif (multimatériaux : papiers, cartons, plastiques et métaux issus des sacs transparents, verre et papier en conteneurs d'apport volontaire) est en progression d'environ 240 tonnes.

### **Collecte sélective**

S'agissant de la collecte, elle sera assurée, comme depuis le 1<sup>er</sup> juin 2008, par la régie syndicale quasiment dans les mêmes conditions techniques et financières qu'en 2015, à savoir pour un coût total annuel d'environ 204 000 euros TTC. Il est important de signaler que ce montant n'a quasiment pas évolué depuis que le service a été repris en régie par le syndicat. La bonne gestion et l'optimisation du service a permis de contenir les coûts.

En ce qui concerne le tri des matériaux valorisables, un nouveau marché a été conclu en juin 2014 a permis de réaliser une économie au niveau du prix rapporté à la tonne triée. Le coût à la tonne est depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015 de 184 euros TTC par tonne et cela jusqu'au 31 mai 2016. Sur l'année 2016, il conviendra de revaloriser le budget tri pour tenir compte de la progression des quantités enregistrées en 2015, soit près de 150 tonnes (144,270 tonnes pour les papiers, cartons, plastiques et métaux issus des sacs de tri transparents et 3,060 tonnes pour les papiers issus des conteneurs d'apport volontaire).

Dans le même état d'esprit, il conviendra de tenir compte dans les prévisions budgétaires la progression des quantités de verres ménagers de 2015, soit 91,870 tonnes de plus par rapport à l'année 2014.

### **Entretien des véhicules de collecte**

Trois postes budgétaires pour l'entretien des véhicules de collecte :

- Châssis : il est proposé une dépense de 115 000 euros en 2016 contre 115 000 euros en 2015.
- Bennes : il est proposé une dépense de 115 000 euros en 2016 contre 115 000 euros en 2015.
- Pneus : il est proposé une dépense de 60 500 euros en 2016 contre 53 510 euros en 2015.

### **Déchèteries**

Pour les déchèteries, il conviendra de tenir compte de l'évolution faible de la TGAP notamment pour les objets encombrants recueillis. De plus, il est à noter que les quantités d'objets encombrants ont progressé de 190 tonnes sur la déchèterie de Trieux par rapport à l'année 2014, ce qui n'est pas le cas sur la déchèterie d'Homécourt où les quantités ont diminué de 120 tonnes. Il sera nécessaire de tenir compte de ces évolutions dans les prévisions budgétaires pour l'année 2016.

### **Personnel**

Les dépenses de personnel devraient légèrement progressées. Se poseront deux questions :

- L'accueil téléphonique et physique du syndicat.
- L'embauche potentielle d'une personne pour gérer la question du développement de la redevance spéciale.

## Communication

Il est proposé de continuer à développer nos actions de communication en direction des populations afin de sensibiliser au tri des déchets ménagers. Cette communication active a, d'ailleurs, porté ses fruits avec la progression des quantités valorisables de près de 240 tonnes sur l'année 2015 notamment en ce qui concerne le verre ménager, le papier issu des conteneurs d'apport volontaire et des papiers, cartons, plastiques et métaux issus des sacs transparents. Il est proposé d'allouer un budget d'environ 24 000 euros à toutes ces actions qui se décomposeront de la façon suivante :

- Communication écrite : conception et réalisation de documents à destination des populations soit en distribution en boîte aux lettres soit en distribution lors d'actions engagées sur le terrain (calendrier du tri ou de collecte des végétaux, infos sur les déchèteries, document spécifique sur la réduction des déchets, mémo tri, lettre d'information du syndicat, affiches, fiches techniques sur les couches lavables ou le gaspillage alimentaire, guide D3E, guide du compostage,...)

- Actions terrain : généralisation de la mise en place du tri dans les structures associatives via différents supports (affiches, fiches explicatives, etc...)

- Il sera proposé de promouvoir le compostage individuel. L'idée étant de se porter acquéreur, dans un premier temps, de 50 composteurs individuels qui pourront être vendus à des particuliers à un tarif préférentiel soit 50 % de la valeur du matériel. Le coût d'achat des 50 composteurs est fixé à 3 300 euros, soit 66 euros TTC à l'unité et donc 33 euros à la charge de l'habitant. Cette dépense doit être inscrite en fonctionnement et non en investissement compte tenu du fait que ces composteurs seront revendus à des particuliers et qu'ils ne feront pas l'objet d'un amortissement par le SIRTOM.

- Dans le cadre du Plan Local de Prévention des déchets le syndicat se portera acquéreur d'une dizaine de kits de couches lavables. Ce dispositif test sera mis en place auprès de particuliers dans le cadre de la réduction des déchets.

- **Recettes :**

L'excédent de fonctionnement estimé de l'année 2015 serait d'environ **659 963,41 euros**.

Les recettes issues du partenariat avec ADELPHÉ et des ventes de matériaux valorisables devraient être du même ordre qu'en 2015 voire en progression compte tenu de l'évolution des quantités valorisables.

La parole est donnée à Monsieur FERRARELLI qui intervient sur les recettes à engranger par le biais de la redevance spéciale. Il faut savoir que depuis 1993, les artisans, commerçants et entreprises doivent s'acquitter d'une redevance « spéciale » dont le montant est déterminé par le volume de déchets collectés. Ces recettes complémentaires pourront faire baisser le produit attendu du syndicat et permettront une plus grande équité envers les ménages qui supportent des coûts de traitement de déchets non ménagers. Le développement de cette redevance nécessite une étude des besoins, la mise en place d'un outil de suivi et de gestion. Les recettes estimées pourraient s'élever à 300 000 €. Elles sont actuellement de l'ordre de 150 000 €.

Le Président ouvre le débat.

Monsieur BRECK s'interroge sur l'utilité de garder d'anciens camions de collecte dans le parc de véhicules du syndicat. Le Président explique que seuls deux camions de sécurité sont conservés ; les véhicules les plus anciens sont revendus. Il indique par ailleurs que les prix de vente sont dérisoires comparativement aux prix d'achat, les camions et leurs équipements étant énormément sollicités.

Monsieur ZIMMERMANN est d'avis de supprimer la collecte des déchets verts en porte à porte. Le bureau syndical rétorque qu'il s'agit d'un service très apprécié de la population. Il permet de réduire les tonnages de déchets enfouis en sortant les déchets compostables de la poubelle traditionnelle. Ce service est financé à 10 000 € près par l'économie de traitement réalisée entre une tonne compostée et une tonne enfouie. Parallèlement à ce service, le syndicat lancera une opération visant à proposer des composteurs à prix réduit pour les ménages souhaitant valoriser leurs déchets.

## **2/ Marché de traitement des déchets ménagers**

Le Président indique à l'assemblée que le marché de traitement arrive à échéance le 31 octobre 2016. Pour information, l'enfouissement sur le site de Conflans en Jarnisy est actuellement suspendu par Monsieur le Préfet jusqu'en juin 2016. Les déchets ménagers sont transportés sur le site de Montois la Montagne possédé par SITA (groupe national ayant racheté la société Barisien).

Le Président propose au comité de l'autoriser à lancer un appel d'offres et à signer les documents à intervenir. L'unanimité est obtenue.

## **3/ Acquisition de deux camions benne à ordures ménagères**

Le Président propose à l'assemblée l'acquisition de deux camions bennes à ordures ménagères afin de renouveler le parc existant. L'engagement d'une procédure d'appel d'offres ainsi que la signature du marché public soumis aux votes sont acceptés à l'unanimité moins deux abstentions.

## **4/ Acquisition d'un terrain d'environ 700 m2 auprès du Conseil Départemental 54 dans le cadre de la réalisation du projet d'implantation d'un local de stockage et d'une déchèterie.**

Le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle a accepté de céder au syndicat une bande de terrain de 700 m2 qui permettra de faciliter l'implantation future d'un local de stockage et d'une déchèterie, et cela pour un montant de 6 500 euros. Cette proposition d'achat, soumise aux votes, est adoptée à l'unanimité.

## **5/ Demande de subvention dans le cadre du projet d'implantation d'un local de stockage et d'une déchèterie**

Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à engager les démarches nécessaires à l'obtention de subventions dans le cadre de la réalisation de la déchèterie et d'un local de stockage. L'unanimité est obtenue.

## **6/ Protection sociale complémentaire – revalorisation de la participation attribuée mensuellement aux agents syndicaux**

Le Président rappelle aux membres du comité la délibération prise en janvier 2013, fixant le principe et les montants de participation du SIRTOM dans le cadre de la protection santé. Il indique que ces montants n'ont pas été revus depuis, malgré l'augmentation financière des contrats de mutuelle.

Le Président propose de revaloriser la participation du syndicat comme suit :

- 33 euros pour la formule personne seule
- 52 euros pour la formule personne seule avec un enfant
- 65 euros pour la formule deux personnes
- 70 euros pour la formule personne seule avec deux enfants
- 84 euros pour la formule 2 personnes avec un enfant
- 103 euros pour la formule 2 personnes avec deux enfants

Il précise que cette revalorisation représente un coût de 4308 € pour l'année 2016.

Pour répondre à l'assemblée, le Président rappelle que les agents ont été consultés lors de la mise en place de la labellisation. Ils ont opté pour une mutuelle labellisée individualisée et non pour un contrat collectif.

Les montants proposés aux membres du comité sont mis aux voix et acceptés à l'unanimité moins une abstention.

## **7/ Délibération pour frais de justice**

Dans le cadre des délégations permanentes attribuées par le comité syndical au Président, celui-ci a fait appel aux services d'un avocat dans le cadre d'une affaire en cours, affaire dans laquelle le SIRTOM a été attaqué dans son fonctionnement via un site internet. Le Trésor public sollicite une délibération spécifique autorisant le Président à engager la procédure et prévoyant la signature d'une convention d'honoraires avec l'avocat retenu. Par ailleurs, il sera également prévu dans cette délibération le versement d'une provision auprès du Tribunal de Briey d'un montant de 2 000 euros et cela dans le cadre de la procédure en cours.

Le Président précise que les frais d'honoraire de l'avocat sont pris en charge par l'assurance fonctionnelle à hauteur de 15 000 € sans franchise.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à la majorité (deux contres).

## **8/ Demande de subvention auprès de l'ADEME Lorraine**

Le Président informe l'assemblée que pour permettre aux collectivités locales de mieux connaître et maîtriser les coûts de gestion des déchets, l'ADEME a mis au point deux outils : la matrice des coûts et la méthode ComptaCoût.

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. Elle est alimentée par des données comptables.

Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Un cabinet spécialisé sera en charge de réaliser cette matrice dont le coût d'étude est subventionné par l'ADEME à 70 %.

Le Président propose donc au comité de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de l'ADEME et de signer une convention avec le prestataire choisi. L'unanimité est obtenue.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clos la séance en donnant deux informations :

- Réunion du bureau et de la commission des finances le 29/02/2016 à 18h15
- Réunion du comité syndical le jeudi 10 mars 2016 à 18 h 15 le lieu reste à définir
- Jugement en appel de l'affaire Tristan GADZINSKI le 08/03/2016 à Nancy

Le Président

Alain FRANTZ